

Â« Parle-moi quand tu seras mort Â» : tÃ©moignage de la prison de Ganot

Description

Lâ??Agence MÃ©dia Palestine sâ??est entretenue avec Ben Marmarelli, avocat dâ??un prisonnier palestinien auquel il a rendu visite Ã la prison de Ganot le 19 octobre dernier.

Par lâ??Agence MÃ©dia Palestine, le 21 octobre 2025



Le 19 octobre, lâ??avocat Ben Marmarelli a pu rendre visite Ã lâ??un de ses clients, incarcÃ©rÃ© Ã Ganot, un centre de dÃ©tention pour prisonniers palestiniens dans le dÃ©sert du NÃ©guev.

Â« Je nâ??ai parlÃ© quâ??a mon client, mais il y avait deux autres prisonniers dans la piÃ¨ce, qui parlaient eux aussi Ã leurs avocats. Nous (les avocats) Ã©tions dâ??un cÃ´tÃ©, derriÃ¨re une vitre, et on leur parlait par tÃ©lÃ©phone. Dâ??oÃ¹ jâ??Ã©tais, je les ai vus arriver par un couloir, jâ??ai vu les soldats leur enlever un bandeau des yeux avant de les amener Ã nous. Tous avaient du mal Ã marcher. Â»

Le prisonnier, dÃ©sorientÃ©, lui explique quâ??il a Ã©tÃ© sorti de sa cellule Ã six heures du matin, ligotÃ© et les yeux bandÃ©s, et quâ??il a dÃ» attendre appuyÃ© sur ses genoux jusquâ??au moment de la visite de lâ??avocat. Il est 13 h15 lorsque celui-ci arrive Ã la prison.

Â« Ã? chaque fois quâ??ils sont sortis de leurs cellules, ils sont frappÃ©s. Quelle que soit la raison, en gÃ©nÃ©ral ce sont les visites ou les audiencesâ?¦ Des visites dâ??avocats, bien sÃ»r, ce sont les seules quâ??on leur autorise, ils nâ??ont aucune visite de leurs familles. Â»

Des traitements aggravÃ©s depuis le 7 octobre

Lâ??avocat nous raconte que ce que son client lui a rapportÃ© lâ??a dÃ©cidÃ© Ã dÃ©poser un recours auprÃ¨s du tribunal administratif dÃ©nonÃ§ant Â« le comportement criminel du service pÃ©nitentiaire, qui dure depuis au moins le 7 octobre 2023, dans le cadre duquel le Service pÃ©nitentiaire abuse du requÃ©rant, de ses codÃ©tenus et, semble-t-il, de tous les autres prisonniers de sÃ©curitÃ© dÃ©tenus en IsraÃ«l, en violation de la loi, de la jurisprudence, y compris la derniÃ¨re dÃ©cision de la Cour suprÃªme dans lâ??affaire 2858/24, et dâ??une maniÃ¨re gÃ©nÃ©rale des principes fondamentaux de tout systÃ¨me dÃ©mocratique. Â»

Le prisonnier, qui purge une peine de 30 ans dont il a effectuÃ© 23 annÃ©es, affirme que les traitements abusifs de lâ??autoritÃ© pÃ©nitentiaire dont il fait lâ??objet ont dramatiquement et systÃ©matiquement empirÃ© depuis le dÃ©but du gÃ©nocide Ã Gaza.

Le 7 octobre 2023, les gardiens de prison du dÃ©fendeur sont entrÃ©s dans les cellules et ont pris tous les effets personnels des prisonniers.

Le prisonnier dÃ©nonce des privations de nourriture, estimant avoir perdu au moins 30 kilos en deux ans. Son avocat dit avoir constatÃ© sa maigreur lors de plusieurs visites au cours des deux derniÃ¨res annÃ©es, que son corps prÃ©sentait des ecchymoses et des signes de mauvais traitements.

Les dÃ©tenus de la prison de Galot sont contraints de dormir Ã 11 dans des cellules pour 6, avec des matelas au sol et aucune couverture. La fenÃªtre nâ??a pas de vitre, seulement des grilles, et laisse passer un froid dont les prisonniers ne peuvent pas se protÃ©ger.

 Ils ne disposent que dâ??un seul sous-vÃªtement, devant choisir entre le laver ou le porter. Le manque dâ??hygiÃ¨ne et de vÃªtements chauds les exposent aux maladies, quand aucun traitement mÃ©dical ne leur est accordÃ© quel quâ??en soit la raison.

Â« Le requÃ©rant souffre de divers problÃ¨mes de santÃ©, notamment dâ??une grave blessure Ã lâ??Å?il et de shrapnel * dans le corps, et il ne reÃ§oit aucun soin Â» explique Ben Marmarelli, Â« sous aucune forme et dans aucune circonstance. Si quelquâ??un Ã©tait sur le point de mourir et demandait au gardien de lâ??aide, le garde lui rÃ©pondra : â??Parle-moi quand tu seras mortâ??. Â»

La requÃªte de lâ??avocat, dÃ©posÃ©e hier, conduira Ã une audience sous deux semaines. Lâ??avocat y rappelle les principes fondamentaux du droit israÃ©lien lui-mÃªme : Â« Article 2 : Nul ne peut porter atteinte Ã la vie, Ã lâ??intÃ©gritÃ© physique ou Ã la dignitÃ© dâ??une personne, quelle quâ??elle soit. Article 5 : Toute personne a droit Ã la protection de sa vie, de son intÃ©gritÃ© physique et de sa dignitÃ©. Â»

Si 1 968 Palestinien-nes ont Ã©tÃ© libÃ©rÃ©-es des prisons israÃ©liennes lors de lâ??Ã©change de prisonnier-es dans le cadre de lâ??accord de cessez-le-feu le 15 octobre dernier, plus de 9 100 Palestinien-nes sont encore emprisonnÃ©-es en IsraÃ«l, dont 3 544 au titre de la Â« dÃ©tention administrative Â»,sans aucune charge existante ni procÃ¨s.

*Shrapnel : obus rempli de balles, quâ??il projette en Ã©clatant.

date crÃ©Ã©e
2025/10/21